

<p><u>COMMUNE LE TOUVET</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014</u></p> <p><u>Objet : Règlement intérieur du conseil municipal - amendements</u></p>	<p><u>Réf Adm : DGS</u></p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Laurence Théry</p>

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :
le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté le 28 avril 2014 par délibération, votée à l'unanimité. Compte tenu du débat engagé en séance du 6 juin 2014, de l'envoi du règlement intérieur par mail aux élus le 16 juin 2014 par Loïc Duret, Directeur Général des Services de la commune, il est proposé d'adopter les amendements apportés au règlement intérieur, pris en leurs articles 2, 9, 18 et 21.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante.

PROPOSITION DE DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE de fixer les règles de fonctionnement du conseil municipal comme exposées en annexe